



## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

<b>Nombre d'Élus :</b> En exercice : 15 Présents : 15 Qui ont pris part à la délibération : 15	<b>Date de la convocation du Conseil Municipal :</b> 4 février 2022
---	--

**Présents :** BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

**Absent :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire :** PHILIBERT Pascal

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2022 est validé.

**Urbanisme :**

- Dépôt d'un PC par LINEAR HOLDING, pour l'extension et l'aménagement du Château en hôtel, en cours d'instruction,
- PC accordé à M. et Mme BOULHOUT-PARISI, sur un terrain situé 10 impasse des Egaux pour la construction d'une maison individuelle,
- Dépôt d'un PC par le GAEC GILIBERT, domicilié au Fulchiron pour l'agrandissement d'une stabulation et de ses annexes, en cours d'instruction,
- PC accordé à M. RIVIER et Mme MEALLIER, sur un terrain situé 8 impasse des Egaux pour la construction d'une maison individuelle,
- DP accordée à Mme NOTIN Geneviève, sur un immeuble sis 3 place de l'Eglise, pour la création d'une fenêtre, d'une porte-fenêtre et d'un balcon suspendu,
- Dépôt d'une DP par M. BRUYAS Stéphane, domicilié à Laurisse pour la création d'un chenil, en cours d'instruction,
- DP accordée à M. GUYOT Paul, domicilié 2 rue des Ecoles, pour la création d'une serre de jardin de 7 m<sup>2</sup>,
- Dépôt d'une DP par M. VALLA Alexandre, domicilié 553 rue Fontanésium pour la condamnation et la création d'une porte d'entrée et le rehaussement de 2 fenêtres, en cours d'instruction,
- Annulation d'un permis de construire au nom de M. Sébastien KIEFFER pour une maison individuelle impasse des Egaux.

## Rencontres entre le 15 janvier et le 11 février 2022

- Des futurs boulangers pour les conditions de la reprise du commerce et de l'appartement attenant. La reprise du commerce est prévue mi-mars 2022. Après quelques jours de fermeture pour travaux, le magasin ouvrira de nouveau début avril. Le bail commercial a 9 ans, il arrive à échéance et sera donc renouvelé. Si besoin, des petits travaux pourront être réalisés. Les montants des loyers des baux resteront identiques.
- Conférences des Maires de SEM en visioconférence
- 2 comités de pilotage du projet du bâtiment école/voirie avec le programmiste
- L'entreprise Martineau pour la rétention des eaux pluviales de la future voirie de la zone OAP « le Sépulcre »
- Les entreprises TPJ et Pitaval pour les modalités de fin des travaux de maçonnerie du bâtiment du Rio
- SEM rencontre du pôle de proximité pour évoquer l'ensemble des travaux à venir : aménagement du centre bourg et rue du cadran solaire
- 2 bureaux de SEM en visioconférence
- MB France pour le renouvellement de la téléphonie de la mairie/école puisque le standard actuel n'est pas compatible avec la connexion numérique. Il a été décidé qu'un marché de service sera probablement lancé dans le courant de l'année. Pour cela, il faudra faire appel à un bureau d'étude afin de caractériser les besoins et d'écrire un cahier des charges de consultation.
- M. et Mme Danière pour des projets d'urbanisme
- Mme Grange pour des projets d'urbanisme
- Entretien d'embauche pour le poste d'agent technique (remplacement de Bernard REBELO) dont un en visioconférence. Christophe Bonny le nouvel agent recruté pour le poste commencera début mai 2022.  
Philippe MICHON qui remplace actuellement Michel GRATALOUPE sera recruté à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 sous contrat à durée déterminée de 3 ans.
- Commission information communication
  - Préparation feuille info de février
  - Bilan sur le bulletin municipal 2021
- 3 réunions de chantier pour le bâtiment du Rio
- 3 réunions de chantier pour l'enfouissement des réseaux secs pour l'entrée nord-ouest. Le terrassement des 6 lots est prévu à partir du 15 mars.
- SEM : commission cohésion territoriale.
  - 1- Un nouveau dispositif de convention sera mis en place avec EPORA.
  - 2- Présentation des nouveaux services aux communes en lien avec la plateforme ADS. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de services émis

par SEM aux communes intitulées "Plateforme ADS et outil de dématérialisation"

Cette offre comporte deux volets:

- La mise à disposition d'un outil informatique dématérialisé (rendu obligatoire par la Loi ELAN) indépendant de la plateforme ADS qui instruit les autorisations d'urbanisme. Cet outil permettra aux particuliers qui le souhaitent de déposer leurs dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en version dématérialisée. Les communes de 3 500 habitants et plus doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

L'accès à cet outil se fera via une convention entre la commune et SEM d'une durée de 8 ans. Le coût forfaitaire de l'adhésion est calculé selon le nombre d'habitant de la commune. Pour Fontanès, il s'élève à 200 €/an (abonnement au logiciel et maintenance compris).

- Une offre de service d'une plateforme d'instruction (ADS) avec 3 niveaux d'adhésion pour une remise graduelle des types d'actes instruits via une convention de 3 ans.

La commune de Fontanès avec la convention actuelle se situe au niveau 2. La commune remet à la plateforme tous les actes à exception des DP travaux et des CU informatifs.

La gratuité d'instruction pour un équivalent annuel de 10 permis de construire. Néanmoins, les actes non conventionnés pourront être transmis pour instruction et seront rémunérés au coût réel de fonctionnement de la plateforme.

Aussi, la commune continuera à opter pour le niveau 2 pour la nouvelle convention qui interviendra à partir du mois d'avril.

- 3- Présentation également de la trame noire (recensement des points lumineux des communes). Monsieur le Maire pense qu'il s'agit de contraindre le pilotage de l'éclairage public sur les communes. D'autant que pour l'instant l'éclairage est actuellement géré par la commune avec l'expertise technique et financière du SIEL alors qu'il n'est pas acteur de l'organisation de la trame noire. Aussi, la commune ne répondra pas au questionnaire de SEM sur le recensement de l'EP.
- 4- SEM solarise tous ses toits et a créé une société qui regroupe 3 entreprises stéphanoises et le SIEL.

- Loire Habitat présentation d'un préprojet : le Clairefontaine 2.
- SEM : service d'instruction des dossiers d'urbanisme, pour deux dossiers en cours
- Conseil métropolitain en visioconférence
- Habitat et métropole pour la présentation d'un préprojet à côté du Clairefontaine

- M. Chomienne pour le projet d'aménagement du bourg
- Commission aménagement et technique
- 8 Immo pour des ventes immobilières sur la commune
- Réunion d'adjoints
- Visioconférence sur la trame noire (éclairage public et privé)
- Visioconférence SCOT sud Loire
- Le CME s'est tenu ce mercredi 9 février de 17h à 19h à la Maison du Plâtre en présence d'une animatrice de la LPO, dans le cadre de la fabrication et l'installation de nichoirs dans le refuge LPO. Samedi 12 février 2022 aura lieu la pose des nichoirs au Rio.
- Comité syndical d'entente rurale. La commune de Fontanès participe à hauteur de 8% environ du budget du SER soit 11 000 €/an
- 2IT Solution pour faire le point sur la téléphonie et les contrats photocopieurs
- SIEL : M. Déléage pour les dossiers en cours : enfouissement des réseaux humides du bourg sur les mois de juin et juillet, des réseaux secs (électrique, télécom et éclairage public), à l'automne, le renouvellement des éclairages publics par des Leds, ainsi que l'éventuel projet d'enfouissement des réseaux sur la dernière zone du bourg non enfouie : l'impasse de l'Arsenal.
- La pose des panneaux des noms de voie dans les hameaux a été réalisée la semaine dernière. La distribution des courriers et plaques de numéros aux habitants est prévue le 12 février par l'ensemble des membres de la commission technique.
- Réunion des riverains de l'aménagement du bourg (rue de la Sibérie, place de la Mairie, rue des acacias, chemin de Saint-Galmier) pour une présentation du projet.
- Le Major Ballestra, Gendarmerie de Sorbiers. 4 vols ont eu lieu sur la commune ces derniers temps sur la commune. Le Major a proposé de venir présenter en conseil municipal la participation citoyenne (voisins vigilants). Ce dossier sera abordé lors d'une prochaine séance.
- Les services de SEM pour le futur PLUi. Les réunions entre communes proches ont déjà commencé, nous avons participé à 2 séances, et la prochaine réunion se déroulera à Fontanès. Il sera important de défendre une vision pragmatique et les intérêts de la commune sur ce futur PLUi.
- Nicolas Prouvot et Jean Éric Pitaval ont assisté au CA de la MJC. 22 participants étaient présents. Point sur l'ensemble des activités (gym, yoga, photo, bibliothèque, chorale, cinéma, LARJ). Globalement, l'ensemble des inscrits participe aux activités. Retour positifs sur le chauffage qui fonctionne bien. Un calendrier a été élaboré par rapport à différentes activités de la MJC dont une soirée déguisée dansante le 12 mars.
- Réunion inter-associations pour la foire et la marche des crêts 2022. La foire du 11 novembre sera relancée en 2022 avec le maintien de la soupe aux choux. Pour l'organisation de la marche des crêts, un appel a été lancé pour trouver de nouveaux

bénévoles. Nouvelle réunion le 3 mars 2022 pour la marche des crêts et le 24 mars pour la foire. Volonté et motivation de l'ensemble des participants après cette longue période de confinement.

- Diagnostic de performance énergétique du bâtiment de la boulangerie
- Pole de proximité de SEM : retour du projet de voirie de la rue du cadran solaire
- CA du RPE (ancien RAM). La participation financière de la commune demandée est en hausse de 20%. Huguette Thizy a demandé à avoir un retour sur le nombre de participations des assistantes maternelles et des enfants de Fontanès aux temps collectifs et sur le nombre de sollicitations faites par les familles ou AM (607 contacts au total). Monsieur le Maire trouve intéressant qu'il y ait enfin un rapport d'activité détaillé, cela fait des années qu'il était demandé par la commune. Pour la hausse demandée elle ne semble pas justifiée.

Les 3 assistantes maternelles de la future MAM de la commune se sont structurées en association afin d'avoir une entité juridique propre à la structure et à ce titre elles souhaitent participer aux activités inter associatives de la commune. Elles font également un appel au don de matériel de puériculture pour la mise en place.

- Syndicat d'entente rural : Laurent Villemagne informe sur le départ du responsable technique et revient sur le budget 2021 et la participation de Fontanès sur la période. Monsieur le Maire et Huguette Thizy rappellent l'importance de la solidarité intercommunale et les enjeux qui en découlent pour notre commune.

#### **Point sur le déneigement :**

Emmanuel BRUYAS, prestataire déneigement pour la commune, a informé qu'il ne renouvellera pas la convention de déneigement pour les hivers à venir. Nous devons gérer ce départ et prévoir son remplacement avant la prochaine saison hivernale.

#### **Point sur l'école et services périscolaires :**

Huguette Thizy informe qu'à ce jour il n'y aura pas de fermeture de classe en septembre. Elle rappelle que, bien que nous sommes toujours dans la limite basse en termes d'effectif. Elle informe d'une prévision d'absence de Blandine Thizy en mai, il faudra travailler à l'organisation de son remplacement.

#### **Ordre du jour :**

##### **1- Modification du marché de travaux « Agrandissement du bâtiment de la zone de loisirs du Rio » - Lots 1,2 et 4**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires qui ne figuraient pas dans le marché initial sont devenus nécessaires. Ces travaux concernent les lots 1, 2 et 4.

Il propose donc au conseil municipal de conclure les avenants suivants :

- 1- Lot n°1 Terrassement - VRD : avenant n° 2: plus-value d'un montant de 3 683.00 € H.T. qui a pour objet des travaux de canalisations et de fourreaux PVC.

Attributaire : SARL TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ

Adresse : 66 route au Crêt de l'œillet 42152 L'HORME

Marché initial - montant : 13 490.00 € HT

Avenant n° 1 objet de la délibération n°2021-050 : plus-value de 2 250.00 € H.T.

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 3 683.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 19 423.00 € H.T

- 2- Lot n°2 GROS-OEUVRE : avenant n° 2: plus-value d'un montant de 10 038.45 € H.T. qui a pour objet des travaux de réalisation d'ouverture sur mur, de réseau dans dallage, de bouchement d'ouvertures et d'enduit.

Attributaire : SARL PITAVAL

Adresse : 54 rue de l'Onzon - Le Grand Quartier - 42290 SORBIERS

Marché initial - montant : 41 961.57 € HT

Avenant n° 1 objet de la délibération n° 2021-050 : plus-value de 4 676.00 € H.T.

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 10 038.45 € H.T.

Nouveau montant du marché : 56 676.02 € H.T

- 3- Lot n°4 OUVERTURES EXTERIEURES - SERRURERIE - PORTAILS : avenant n° 1: plus-value d'un montant de 1 922.90 € H.T. qui a pour objet des travaux de fournitures et pose de garde-corps

Attributaire : MENUISERIE - CHARPENTE VILLARD

Adresse : 652 La Grand Route 42140 GRAMMOND

Marché initial - montant : 6 430.00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 922.90 € H.T.

Nouveau montant du marché : 8 352.90 € H.T

Monsieur le Maire expose que le dossier de demande de subvention à SEM au titre du plan de relance est désormais complet et sera présenté en bureau et conseil métropolitain au mois de mars. Le montant de subvention pourra être d'environ 70 000 €.

Le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux 2022 sera établi en fin de mois.

**Délibération n° 2022-005 : pas d'opposition ni abstention.**

## **2- Avis sur la modification du PLU de la commune de La Gimond**

Ce point a été présenté lors de la séance précédente. Un temps de réflexion avait été accordé aux membres du Conseil Municipal afin de se faire un avis.

Pour rappel, courant décembre 2021, Saint-Etienne Métropole a transmis à la commune le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de La Gimond.

Il était indiqué sur ce courrier que la commune de Fontanès étant limitrophe de la commune de La Gimond, les membres du Conseil Municipal devaient émettre un avis sur ce projet sous un délai de 3 mois.

Après discussion avec les services de Saint-Etienne Métropole, il s'avère que cet avis a été demandé par erreur. En effet, la commune de Fontanès faisant partie de SEM qui a compétence en matière d'urbanisme, n'a pas besoin d'émettre un avis sur les modifications de PLU de ses communes voisines.

C'est pourquoi, ce point est définitivement retiré de l'ordre du jour.

### **3- Accueil périscolaire : présentation du bilan 2021 et tarifs 2022**

Avant de commencer ce point, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que seuls les bilans de l'accueil périscolaire et de la cantine seront présentés ce soir.

Les propositions de tarifs des deux services pour la rentrée 2022-2023 seront présentées lors du prochain conseil municipal, après réunion de la commission Enfance-Jeunesse.

Huguette Thizy présente le bilan financier 2021 de l'accueil périscolaire.

Les dépenses comprennent les charges de personnel, les fournitures diverses liées au fonctionnement du service, les charges liées au bâtiment, le logiciel BL.enfance...

Montant des dépenses 2021 : 24 034.51 €. Les dépenses sont plutôt stables par rapport aux années précédentes.

Les recettes viennent de la participation des familles, d'une subvention CAF pour l'achat du logiciel et du financement CAF-MSA via le contrat enfance-jeunesse (environ 22 000 €/an). Le Covid a impacté le niveau de financement de la CAF. Le budget 2021 est légèrement déficitaire (- 2053.47 €).

Pour rappel, une modification va être apportée aux horaires de l'accueil périscolaire suite à des demandes de familles. En effet, le service ouvrira à 7h15 au lieu de 7h30 le matin à compter du mois de février.

### **4- Restauration scolaire : présentation du bilan 2021 et tarifs 2022**

Huguette Thizy présente le bilan financier 2021 de la cantine scolaire selon le même principe que celui de l'accueil périscolaire. La comparaison depuis 2018 est difficile à réaliser en raison de l'absence de Blandine Thizy pendant 2 ans, les travaux à la Maison du Plâtre, le

changement de prestataire avec l'arrivée du fournisseur Pré de chez vous, le COVID, la création d'une adresse mail...

Les dépenses représentent en 2021 : 36 837.75 €.

Légère hausse due au renouvellement de matériels pour la cantine, l'achat du logiciel BL.enfance, l'augmentation du coût des denrées alimentaires, pour une recette (participation des familles + subvention CAF pour l'achat du logiciel) de 11 993.58 €.

Le reste à charge de la commune est de 24 844.17 €.

Globalement, il est plus cher d'avoir une cantine avec une préparation de repas sur place qu'une livraison par un prestataire, mais cela correspond à une volonté des élus de proposer des repas de meilleure qualité. Les enfants apprécient la qualité des repas préparés par Blandine Thizy.

Pour information, le contrat enfance-jeunesse arrive à terme à la fin de l'année 2022. Une convention territoriale globale remplacera cette convention et regroupera plusieurs communes au nord de SEM.

#### **Point sur les travaux du bâtiment de la carrière**

Enveloppe de 23 000-24 000 € TTC pour fermer le bâtiment et réaliser les dalles. Une demande de subvention a été faite au Conseil Départementale pour un montant de 7 000 €.

#### **Point sur l'éclairage public**

Passage en Leds en 2017 rue Chantemerle, en 2019 rue du Plâtre et en 2021 rue Fontanésium. En 2022, les lotissements au nord de la RM et Laurisse, soit 31 points lumineux, seront à leur tour passés en leds.

Pour 2023, l'ensemble des lanternes dans le bourg, le lotissement du Rio et le Pilon, soit environ 40 foyers, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public sont compris dans le projet de réaménagement du centre bourg.

Pour l'impasse de l'Arsenal, le coût de la dissimulation de l'ensemble des réseaux secs serait de l'ordre de 53 000 € avec un reste à charge pour la commune de 27 000 €. Pas de décision sur la réalisation de ce projet.

#### **Point sur le projet de réhabilitation du bâtiment voirie- école**

Selon le scénario retenu, le coût serait de 1 à 2 millions d'euros (sans le coût du désamiantage ni de la création d'appartement). Cela ne correspond pas aux moyens financiers de la commune. Aussi, la commune doit déterminer de grands principes afin que le projet rentre dans une enveloppe budgétaire acceptable.

Monsieur le Maire présente ces grands principes : enlever l'amiante de la couverture et refaire la charpente et la couverture, améliorer l'espace maternelle avec un coin sieste ainsi que les aspects de confort phonique, dans l'espace périscolaire : ajouter un espace sanitaire et améliorer le phonique, créer un espace de rangement pour le ménage, repenser et agrandir l'espace des WC extérieurs. En option si les budgets le permettent, pourquoi ne pas imaginer de pouvoir déplacer la cantine dans l'enceinte des bâtiments scolaires. Il reste à déterminer le devenir de l'appartement existant. Il réside néanmoins un problème de mise en accessibilité PMR de l'étage.

Les élus sont déçus de la qualité du retour et des propositions apportées par le programmiste. Certains s'attendaient à un rendu plus concret.

### **Point sur le projet du « Clairefontaine 2 »**

Présentation des projets de faisabilité par Loire Habitat et Métropole Habitat pour construire un bâtiment en face du garagiste.

Demande à chacun des deux offices de présenter deux possibilités :

- 1 projet avec un commerce au rez-de-chaussée et appartements en étage avec la possibilité de délocaliser la boulangerie et de l'inclure dans le nouvel immeuble.
- 1 projet avec uniquement des appartements.

La création du commerce aurait un cout approximatif de 360 000 €.

Jean Éric PITAVAL pense que les personnes de passage s'arrêteraient plus facilement le long de la RM que dans le village.

Jean François GUYOT trouve le projet trop cher et ne voit pas l'intérêt de délocaliser le commerce. D'autant plus que le commerce actuel est bien équipé.

Huguette THIZY n'y est pas favorable non plus.

Guillaume GRANGE pense qu'il serait bien de permettre l'amélioration du chiffre d'affaire de la boulangerie en la délocalisant.

La décision devrait pouvoir se prendre lors du prochain conseil municipal, afin de ne pas bloquer la réflexion sur le projet du bâtiment voirie-école

### **Point sur l'aménagement de la rue du Cadran Solaire**

Présentation du projet. Le projet est en cours de chiffrage.

Après plusieurs rencontres avec le pôle de proximité, les grands principes retenus sont de conserver sur des aménagements de type rural et non pas urbain, ne pas créer de trottoirs mais des accotements offrant aussi la possibilité de croisement de voitures à certains endroits.

La séance est levée à 23h10.

## **COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE POUVOIRS**

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

18/01/2022 - Fourniture de 2 sièges de bureau et de 2 repose pieds par la société PGDIS (ALPHA BUREAU) domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 723.00 HT

18/01/2022 - Fourniture administrative par la société PGDIS (ALPHA BUREAU) domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 802.23 HT

24/01/2022 - Travaux d'élagage d'arbre à Laurisse par la société RIVOIRE domiciliée à LA TOUR EN JAREZ, pour un montant de 515.00 € HT

01/02/2022 - Fourniture de produits d'entretien pour la MDP par la société FCH, domiciliée à RILLIEUX LA PAPE (69140) pour un montant de 212.01 HT

01/02/2022 - Fourniture de produits d'entretien pour la mairie et l'école par la société FCH, domiciliée à RILLIEUX LA PAPE (69140) pour un montant de 140.24 HT

01/02/2022 - Fourniture de produits d'entretien pour la cantine par la société FCH, domiciliée à RILLIEUX LA PAPE (69140) pour un montant de 75.73 HT